

Quelle que fût la piété de M. de La Dauversière, un commandement si extraordinaire était bien propre à le jeter dans l'abattement, se voyant dépourvu de ressources pour l'exécuter, engagé dans les liens du mariage, et chargé d'une famille nombreuse. Il s'agissait en effet de former un nouvel institut de filles ; et, pour qu'elles fussent en état de servir les malades à Montréal, il fallait auparavant établir une colonie de Français dans cette ile inculte et déserte. D'ailleurs, M. de La Dauversière n'avait eu jusque alors aucune connaissance particulière des sauvages du Canada ; et enfin, l'île de Montréal, où il fallait établir cette colonie, appartenait à M. de Lauson, à qui la Grande Compagnie l'avait cédée. Aussi éprouva-t-il d'abord une répugnance extrême à exécuter un pareil dessein, qu'il jugeait être tout à fait au-dessus de ses forces,

IV.
Combien
l'exécution des
ordres de
DIEU
paraît d'abord
difficile à M. de
La Dauversière
et à
ses directeurs.

ment dont nous parlons, aucune *relation* des PP. Jésuites n'avait donné la description de l'île de Montréal. Au reste, M. Dollier de Casson semble n'être pas d'accord avec lui-même sur ce point, puisqu'il dit ailleurs : « que M. de La Dauversière reçut de DIEU une connaissance claire et distincte de la situation de cette ile. » Nous pouvons ajouter que M. Olier eut la première vue de sa vocation pour le Canada en 1636, comme on le voit dans ses Mémoires (1), et que vers ce temps il serait parti pour ce pays, si le P. de Condren ne l'en eût empêché (2). Par conséquent il ne put prendre, non plus que M. de La Dauversière, la première idée de ce dessein dans aucune des *relations* sur la Nouvelle-France.

(1) *Mémoires autographes de M. Olier*, t. I, p. 96, 97, etc.

(2) *Vie de M. Olier*, t. I, p. 143.